

Communiqué de presse - Bobigny, le 9 octobre 2019

La Seine-Saint-Denis ouvre le bassin du Rouailler, infrastructure majeure pour l'assainissement et la « baignabilité » du canal de l'Ourcq et de la Seine

Stéphane Troussel, Président du Département de Seine-Saint-Denis, Bélaïde Bedreddine, Vice-président en charge de l'écologie urbaine, Patricia Blanc, Directrice Générale de l'Agence Seine-Normandie, et Pierre-Yves Martin, Maire de Livry-Gargan, ont inauguré mercredi 9 octobre à Livry-Gargan (93190) le bassin du Rouailler. Cette immense infrastructure de rétention et de filtrage des eaux marque une avancée majeure pour la lutte contre les inondations dont peuvent être victimes les riverain.e.s, mais aussi pour l'amélioration de la qualité de l'eau du canal de l'Ourcq et de la Seine.

D'une capacité de 26 000m³, avec un diamètre de 55 mètres et une profondeur de 16 mètres, le bassin du Rouailler va permettre de retenir et de mieux gérer les eaux de pluies, réduisant ainsi le risque d'inondation pour les riverain.e.s des quartiers concernés de Livry-Gargan. Il supplée ainsi aux infrastructures existantes devenues insuffisantes, alors que l'urbanisation a conduit au fil des années à canaliser et modifier le parcours de la rivière du Rouailler, aujourd'hui enterrée. Le coût de création du bassin, dont les travaux avaient démarré en 2011, s'élève à 32 millions d'euros (HT) répartis entre le Département de Seine-Saint-Denis (60%), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (35%) et la Ville de Livry-Gargan (5%).

Plus encore, en supprimant les rejets du réseau d'assainissement départemental dans le canal de l'Ourcq que les fortes pluies pouvaient engendrer, et en jouant un rôle de filtrage des eaux récupérées, le bassin du Rouailler va fortement participer à l'amélioration de la qualité de l'eau du canal de l'Ourcq et de la Seine.

Contribuer à la « baignabilité » du canal de l'Ourcq et de la Seine

Le bassin du Rouailler permettra ainsi de contribuer directement à la « baignabilité » du canal de l'Ourcq et par extension de la Seine, objectif important lié aux épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Le bassin du Rouailler sera aussi essentiel au déploiement du « Plan bassin » pour lequel le Département de Seine-Saint-Denis investit 100 millions d'euros, et qui doit permettre d'améliorer la qualité des cours d'eau du territoire tout

en intégrant les ouvrages d'assainissement dans leur environnement. Il s'agit aussi de multiplier en Seine-Saint-Denis les îlots de fraîcheur, particulièrement plébiscités par les habitant.e.s, à l'image de la baignade écologique qui sera créée dans le Canal de l'Ourcq d'ici 2024, au niveau du parc de la Bergère à Bobigny.

« Alors que les changements climatiques ont de plus en plus d'impact dans notre quotidien, le bassin du Rouailler, le deuxième plus grand du Département, sera essentiel pour faire face aux risques accrus d'inondations, mais aussi pour contribuer à rendre nos cours d'eau plus propres et « baignables ». C'est un enjeu évident pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans lesquels la Seine-Saint-Denis est pleinement engagée, mais aussi pour que tou.te.s nos concitoyen.ne.s puissent profiter d'îlots de fraîcheur sur leur territoire. Une nécessité accrue en Seine-Saint-Denis, territoire très urbanisé et où chacun.e ne peut malheureusement pas se permettre de quitter la ville une fois les premières chaleurs venues. » **Stéphane Troussel, Président de Seine-Saint-Denis**

Les chiffres clés du bassin du Rouailler

- 26.000m³ de capacité
- 500 mètres linéaires de collecteurs (alimentation et vidange)
- 55 mètres de diamètre
- 16 mètres de profondeur

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82